

Des paroles aux actes

DYNAMISER L'EMPLOI

Création du compte personnel de formation facilitant l'accès à la formation professionnelle pour 17 millions de salariés et de chômeurs.

SOULAGER LES FAIBLES REVENUS

Suppression de la première tranche de l'impôt sur les revenus : baisse de l'impôt pour 9 millions de ménages.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE

Rétablissement de la retraite à 60 ans pour les carrières longues, 300 000 Français sont concernés.

Création du compte-pénibilité réduisant la durée de cotisation de 3 millions de travailleurs.

Création des droits rechargeables à l'assurance chômage pour protéger le pouvoir d'achat des travailleurs aux parcours professionnels hachés.

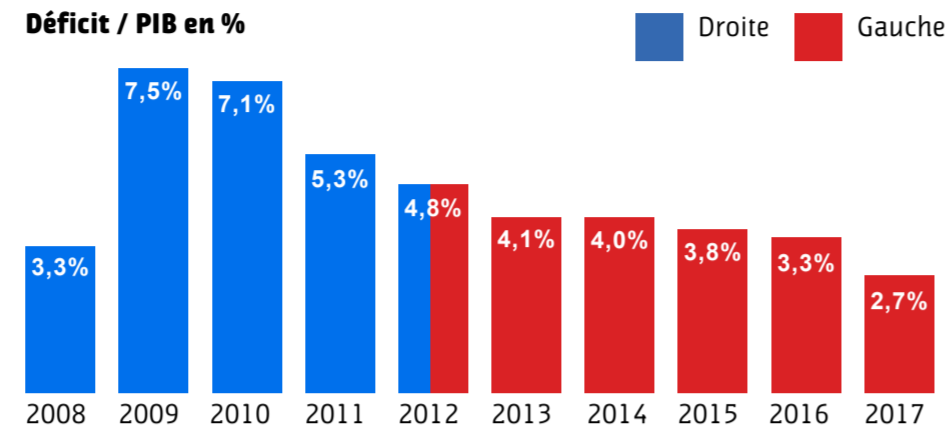
Mise en place de la prime d'activité (fusion RSA activité / PPE)

Revalorisation de l'allocation personnalisée pour l'autonomie perçue par 700 000 personnes âgées dépendantes pour favoriser leur maintien à domicile.

Généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés.

Généralisation du tiers-payant, permettant aux français de ne plus avoir à avancer leurs frais médicaux (à partir du 1er janvier 2017).

La vérité sur les déficits publics



Maîtriser la dépense publique pour économiser l'argent des Français

- L'héritage des années Sarkozy, ce sont plus de 1600 milliards d'euros de dette publique qui pèsent sur les Français !
- La dépense publique doit être réduite avec un plan d'économies de 50 milliards d'euros jusqu'en 2017.
- Il faut réduire les taux d'intérêt auxquels emprunte la France. Pour la droite, la victoire de la gauche devait marquer le début de l'apocalypse financière. Il s'agit au contraire d'un sauvetage. Preuve du retour de la confiance en la signature française, notre pays emprunte désormais au taux très bas, à 0,8 % sur 10 ans. Du jamais vu.

Lutter contre la fraude l'optimisation et l'évasion fiscales

- En 3 ans, 8 milliards d'euros ont été collectés grâce à la lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales.
- Une nouvelle loi permet de renforcer considérablement les moyens de l'administration et de la justice pour obtenir les montants détournés des comptes de la Nation. Le poste de procureur financier de la République a également été créé.
- L'arsenal de lutte contre les paradis fiscaux a été considérablement renforcé avec la renégociation des conventions avec la Suisse, l'Andorre et Monaco... et la transmission des informations bancaires.
- La lutte contre les stratégies d'optimisation fiscales des multinationales permet dès cette année de générer plusieurs centaines de millions d'euros de recettes supplémentaires.

Le journal de votre députée

Sylviane Bulteau

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Je suis particulièrement heureuse de vous adresser ce troisième numéro de mon journal parlementaire dont l'objectif est de rendre compte, comme je m'y étais engagée lors de la campagne des élections législatives, de l'exercice de mon mandat, tant localement, en Vendée, qu'à l'Assemblée nationale.

Depuis trois ans, la nouvelle majorité et le gouvernement qu'elle soutient ont engagé de nombreuses réformes dont vous trouverez un bilan synthétique dans ce document. Redressement des comptes publics particulièrement dégradés de 2007 à 2012 (augmentation de la dette publique de la France de 30%), relance économique et préservation du modèle social français sont les axes au cœur des décisions qui ont été prises et qui continuent de l'être.

Mais le temps de nos institutions n'est effectivement pas celui de la vie économique et sociale du pays. C'est un fait. Entre l'examen d'un texte par le Conseil des ministres et son vote définitif, il faut en moyenne 18 mois. Des lois votées en 2012, 2013 et 2014 ne sont entrées en vigueur qu'à l'extrême fin de l'année passée (droits rechargeables au chômage), cette année (compte pénibilité, compte personnel de forma-

tion...) ou bien n'entreront en pleine application qu'en 2016 (mise en place de la prime d'activité, généralisation de la complémentaire santé), voire en 2017 (généralisation du tiers-payant). Vous le constatez, de nouveaux droits ont été créés au bénéfice des Françaises et des Français.

Aujourd'hui, le déficit s'est réduit (4,8% en 2012, 4,1% en 2013, 4% en 2014, 3,8% en 2015) et la reprise économique s'amorce (1,2% de croissance pour 2015 contre 0,2% en 2014). Dans ce contexte plus favorable, la question du chômage demeure la préoccupation majeure. Néanmoins, si dans une économie mondialisée comme l'est la nôtre les États ne possèdent plus tous les leviers, ils ont le devoir de créer des conditions favorables à l'entreprise et un environnement protecteur des salariés. C'est ce que nous faisons avec le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le soutien aux bas salaires, les plans de reconquête industrielle, les emplois aidés...

Je vous invite à parcourir ces quelques pages et vous encourage à me contacter si vous souhaitez obtenir des précisions ou des informations complémentaires.

« J'adresse à toutes les vendéennes et tous les vendéens mes meilleurs vœux pour l'année 2016 »

Sylviane BULTEAU

12, Place Napoléon
85 000 La Roche-sur-Yon

Par téléphone :
02 51 31 18 54

Par courriel :
contact@sylvianebulteau.fr

Sur internet

www.sylvianebulteau.fr/

[facebook.com/sylvianebulteau](https://www.facebook.com/sylvianebulteau)

twitter.com/sylvianebulteau



Sommaire

Page 2

> En Vendée

- Une parlementaire au service du territoire et des habitants
- Réserve parlementaire 2015 : quelle utilisation ?
- Le mandat en chiffres

Page 3

> À l'Assemblée nationale

- Les grands textes de l'année 2015
- Loi relative à la désignation des conseillers prud'hommes
- Mission parlementaire
- Le saviez-vous ?

Page 4

> En France

- Des paroles aux actes
- La vérité sur les déficits

> La Vendée au Cœur

La Vendée au Cœur!

ASSOCIATION
DE SOUTIEN À L'ACTION
DE SYLVIANE BULTEAU

Séance de remue-méninges à Aubigny

La soirée du 25 Octobre 2015, initiée par l'association « La Vendée au Cœur », avait pour invité M. Goulven Boudic, maître de conférence en Science politique à l'Université de Nantes, et pour thème « Confiance, Institutions, Citoyenneté ».

Après avoir constaté les raisons de la défiance générale face aux institutions (la mondialisation, les technologies nouvelles, l'immédiateté du temps médiatique face à la longueur nécessaire du temps politique, les scandales dans le monde économique ou politique, la remise en cause de toute autorité...), M. Boudic a rappelé que celle-ci n'a rien de nouveau et que ces constats partagés ne permettent pas pour autant une analyse simple et claire.

Pas de recette miracle non plus mais quelques pistes évoquées par notre invité et par la salle, pour enrayer et lutter contre la crise de citoyenneté actuelle :

- Le refus « on ne peut pas faire autrement » et du « c'était mieux avant ».
- La lutte contre la corruption et la vertu de l'exemple, même si c'est « grâce » aux scandales que de vraies mesures ont été prises récemment dans la transparence politique et économique.
- La gestion participative, dont la mise en place dans de nombreuses villes, peut encore être largement améliorée.
- L'importance des associations. Il est avéré que sur un territoire, un tissu associatif fort affaiblit le Front national.
- Les mobilisations citoyennes.
- Le travail sur le sens de la volonté, l'intérêt du débat, l'importance du vivre ensemble...

Si un certain désenchantement a été constaté, le nombre important d'auditeurs et la richesse des interventions dans la salle ont montré que la résignation n'en était pas la conclusion.

Il en a été de même pour Sylviane Bulteau et l'association « La Vendée au cœur » qui continueront de faciliter les rencontres et les échanges entre les citoyens et leurs élus.



25 septembre 2015 - de gauche à droite - Sylviane Bulteau, Goulven Boudic et Arlette Diant, présidente de l'association.

Si vous souhaitez apporter votre soutien, vos idées et/ou votre adhésion à l'association, vous pouvez contacter :
lavendeeaucoeur@gmail.com

Arlette Diant
Présidente de l'association « La Vendée au Cœur »

LA FRANCE UNIE FACE AU TERRORISME

Cette année 2015 aura surtout été marquée par les attentats contre le siège du journal Charlie Hebdo au mois de janvier et par ceux de Paris du mois de novembre dernier. Dans ces moments cruels, les Français ont démontré une belle solidarité et une parfaite union nationale. Cet élan unanime prouve, qu'au delà des difficultés économiques et sociales que rencontre notre pays, nous sommes tous collectivement capables de les dépasser pour défendre les valeurs de la République que sont la tolérance, la liberté d'expression et la laïcité. En Vendée, comme partout ailleurs en France, la mobilisation a été importante et déterminée. C'est une belle image que notre pays a renvoyé à lui-même ainsi qu'au monde entier. Ce n'est pas la première fois que notre pays est confronté à de telles attaques : il a su par la passé s'adapter, il saura le faire à l'avenir. Face à la recrudescence de la menace terroriste, il a fallu trouver des réponses. 2 000 personnes sont effectivement, de près ou de loin, impliquées dans des phénomènes de radicalisation religieuse violente ou dans des filières de recrutements djihadistes.



Si la loi du 21 décembre 2012 permettait de renforcer notre réponse juridique, il était nécessaire d'adapter encore notre législation. La loi du 13 novembre 2014 met en place une interdiction administrative de sortie du territoire. A ce jour, plus d'une centaine ont déjà été signées. Cette loi renforce également la répression de l'apologie du terrorisme et de la provocation à des actes de terrorisme. La loi sur le renseignement adoptée le 24 juin 2015 donne à la France un cadre légal, cohérent et complet pour les activités de ses services de renseignement. Notre pays était en effet une des dernières démocraties occidentales qui ne disposaient pas d'un tel outil. Afin de donner toutes les garanties quant au nécessaire respect des libertés individuelles, et pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le président de la République a saisi le Conseil constitutionnel qui a jugé le texte conforme à notre constitution. Par ailleurs, des moyens humains et financiers supplémentaires sont également alloués à cette lutte. 2 680 emplois supplémentaires seront consacrés

à la lutte contre le terrorisme au cours des trois prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances afin de lutter contre le financement des réseaux. Les premiers recrutements sont en cours. 270 millions d'euros sont investis pendant deux ans au service du renseignement territorial. Enfin, afin de lutter contre la radicalisation en prison, des quartiers dédiés aux personnes détenues radicalisées seront créés dans les prisons et 60 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la prévention de la radicalisation dans les trois prochaines années.

Une parlementaire au service du territoire et des habitants



Avec l'équipe de la protection civile de l'antenne des Clouzeaux



Remise de clé par «La compagnie du Logement à Aubigny»



Cérémonie de remise de drapeaux à Saint-Prouant



Inauguration de la nouvelle bibliothèque de la Chapelle-Hermier



Visite de «La maison dans les nuages», maison d'assistantes maternelles à la Roche-sur-Yon



Visite de l'entreprise «Vents des modes» à La Mothe-Achard



Sur le stand de l'association Habitat et Humanisme à la Foire-expo de La Roche-sur-Yon



Inauguration de la salle socio-culturelle de Sainte-Flaive-des-Loups



Visite de l'entreprise «Harry's» à Talmont-Saint-Hilaire



Pré-rentrée des enseignants du collège Renoir à La Roche-sur-Yon

«Touche pas à ma forêt» : pour la création d'un comité de massif



Interpellée par la nature et l'ampleur des coupes réalisées par l'ONF - Office national des forêts - dans la forêt domaniale de Longeville, l'association « Touche pas à ma Forêt » m'a sollicitée. Après m'être rendue sur place, j'ai engagé des démarches auprès des autorités compétentes afin qu'un comité de massif - instance de concertation entre l'ONF, les collectivités locales et les citoyens, via les associations - soit créé. J'ai ainsi interpellé le Ministère de l'Agriculture ainsi que l'ONF afin que le dialogue soit renoué et des solutions trouvées. Tant le Ministère que l'ONF ont donné leur accord pour que ce comité soit mis sur pied. Charge désormais aux collectivités concernées d'engager ce travail.

Les grands textes de l'année 2015



La loi de simplification des particuliers aux administrations, ce « choc de simplification » va se structurer en 2015 et en 2016 : accès à un permis de conduire provisoire sous version numérique ; automatisation de la démarche d'aide au logement ; simplification et mise en ligne de la demande d'emploi à Pôle Emploi ; contestation d'une amende issue du système de contrôle automatisé (radar) etc. toutes ces mesures permettront de simplifier les démarches administratives des Français. A ce sujet, il faut savoir que la France est le quatrième pays au monde, et le premier pays européen, pour la qualité de ses services publics en ligne selon un classement établi par l'ONU.

La loi sur la modernisation du système de santé (avril 2015) vise à adapter le système de santé français aux défis du vieillissement ou à l'émergence de nouvelles maladies, mais surtout à préserver le principe d'égalité et de justice sur lesquels repose notre modèle de protection sociale. Cela passe d'abord par le droit à l'oubli concernant les anciens malades de cancers, à une prévention renforcée contre l'obésité infantile, contre le tabagisme, la drogue avec la mise en place de « salles de consommation à moindre risques ». Par ailleurs, la lutte sera engagée contre la valorisation de la minceur excessive dans le monde du mannequinat notamment. Sera également mise en place la généralisation du tiers payant d'ici 2017.

La loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (janvier 2015) modifie le découpage des régions à compter de janvier 2016. 13 régions vont se substituer aux 22 régions actuellement existantes de manière à renforcer le rôle de celles-ci, de permettre une solidarité interrégionales ainsi que de gagner en efficacité. Cette loi a également modifié le mode de scrutin des dernières élections départementales de mars 2015 en y intégrant la notion de parité homme-femme qui forment alors un binôme au Conseil départemental, anciennement Conseil général.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (mai 2015) permettra une lutte plus forte contre le dérèglement climatique en prenant en compte la facture énergétique de la France. Cette loi cherche à promouvoir de nouvelles technologies dans des domaines tels que les énergies renouvelables, le transport propre, la construction de bâtiments durables tout en garantissant l'amélioration de la compétitivité des entreprises. L'association des entreprises à un système de protection de l'environnement est un moyen pour améliorer leur compétitivité par l'innovation et le progrès technique. Par cette loi, la France souhaite donner l'exemple à l'occasion de la Conférence de Paris sur le Climat (COP21) qui se tient cette fin d'année.

Loi relative à la désignation des conseillers prud'hommes

En décembre 2014, j'ai été désignée rapporteure du projet de loi relative à la désignation des conseillers prud'hommes visant à renforcer la légitimité démocratique du Conseil des prud'hommes. Il faut savoir au préalable que le Conseil des Prud'hommes est un tribunal cherchant à régler les conflits entre les salariés et les employeurs sur des questions relatives au respect des contrats de travail ou d'apprentissage. La baisse très nette et très sensible du taux de participation aux diverses élections prud'homales a pour effet d'affaiblir la représentativité des conseillers qui doit être réaffirmée. La loi, pour cette raison, valide le principe de la nomination sur la base des résultats des élections professionnelles. Vous pouvez consulter le dossier législatif de ce texte sur le site de l'Assemblée nationale. -> En savoir plus : www.assemblee-nationale.fr/



Mission parlementaire : Quelles solutions pour le régime social des indépendants (RSI)



21 septembre 2015 - Remise du rapport RSI à Manuel Valls. de gauche à droite : Christian Eckert, Martine Pinville, Sylviane Bulteau (députée), Manuel Valls, Fabrice Verdier (député), Marisol Touraine, Michel Sapin.

Le 8 avril, le premier ministre Manuel Valls nous confiait à Fabrice Verdier (député du Gard) et à moi-même une mission visant à dresser un état des lieux de l'efficacité du Régime social des indépendants dans sa relation avec ses assurés et bénéficiaires, et à formuler des propositions pour l'améliorer. Le RSI, créé de la fusion de plusieurs caisses de protection sociale des professions libérales et des indépendants en 2006 — chargé par ailleurs des versements des prestations d'assurances maladie-maternité, vieillesse, etc. — connaît depuis cette date des difficultés d'organisation récurrentes, notamment au niveau des calculs de cotisations et des modalités de recouvrement. Le 8 juin, nous remettons à Manuel Valls, en présence de plusieurs ministres, notre rapport d'étape formulant 30 propositions d'améliorations immédiates et concrètes. Le 21 septembre, après plusieurs mois de travail, d'auditions et de rencontre avec les professionnels et les acteurs du RSI, nous rendons à Manuel Valls le rapport final. Le gouvernement a décidé de reprendre et de mettre en œuvre la quasi totalité des propositions de ce rapport, consultable sur le site internet du gouvernement (www.gouvernement.fr).

Réserve parlementaire 2015 ; quelle utilisation ?

Chaque député dispose de fonds ministériels, appelés réserve parlementaire, d'un montant de 130 000 euros par an pour financer des projets communaux ou associatifs.

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES COMMUNES DE :

- > Péault
- > La Chapelle-Achard
- > St Vincent-Sterlanges
- > Chaillé-sous-les-Ormeaux

AIDE POUR LES ASSOCIATIONS :

- > Les Francas, association d'éducation populaire laïque.
- > Muz'Azik, association de production et de développement de projets culturels et éducatifs.
- > Association France-Palestine.
- > Amatheia Folies, festival de théâtre amateur à Angles.
- > Association Départemental des Pupilles de l'Enseignement Public.
- > Moto Club Yonnais.
- > Restaurant du Cœur.
- > CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
- > Autiste sans Frontière : Mise en place d'un relais SAP - Service d'accompagnement psycho-éducatif.
- > Jeune Chambre Economique de Vendée.

Le mandat en chiffres

Sur la circonscription depuis juin 2012 :

6 000
courriers reçus

8 500
courriers expédiés

35 000
kms parcourus

2 200
rendez-vous, visites
déplacements, interviews...

Le saviez-vous ?



La résolution européenne relative à la juste appréciation des efforts faits en matière de défense et d'investissements publics dans le calcul des déficits publics, adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juin 2015 prévoit de ne plus comptabiliser les dépenses militaires dans le déficit public d'un état membre de l'Union européenne. La France, en effet, assume seule le poids de dépenses militaires qui bénéficient à la sécurité de tous les pays membres de l'Union européenne. L'Allemagne, qui cherche à imposer à toute l'Union ses vues en matière d'austérité et de limitation du déficit, a pour sa part laissé son armée tomber en déshérence et, malgré sa place de première puissance économique du continent, refuse de prendre en charge la part qui lui revient en matière d'opérations extérieures

-> En savoir plus : www.assemblee-nationale.fr